

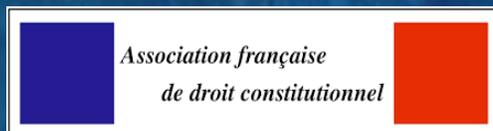
Journée d'études organisée par
le laboratoire **Marchés, Institutions, Libertés**
et l'Association française de droit constitutionnel

REFORMES CONSTITUTIONNELLES ET SYSTEMES ELECTORAUX

Jeudi 21 novembre 2019

Faculté de droit
Université Paris-Est Créteil
Amphithéâtre B3

Entrée libre sur inscription par email à joan.menichetti@u-pec.fr



La journée envisage d'étudier les systèmes électoraux dans le contexte des réformes constitutionnelles. Étant intrinsèquement lié à l'exercice du pouvoir et aux techniques de représentation, le choix d'un système électoral affecte directement la « matière » constitutionnelle. Réformer la Constitution conduit donc souvent à réfléchir aux conditions de la représentation nationale.

Le contexte récent de la réforme constitutionnelle italienne de 2016 offre une illustration intéressante de ce lien entre le choix d'un système électoral et la matière constitutionnelle ; après l'échec de la réforme constitutionnelle, le législateur est intervenu pour modifier le mode de scrutin en tenant compte des résultats du référendum. Le contexte actuel de la V^e République invite également à réfléchir à ces rapports : l'actuelle réforme constitutionnelle en discussion a été couplée d'un projet de loi organique et d'un projet de loi ordinaire portant le même nom. Déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale au même moment, ces projets ont pour objet de compléter la réforme institutionnelle en prévoyant la réduction du nombre de parlementaires (loi organique) et l'introduction d'une dose de proportionnelle (loi ordinaire) dans le scrutin législatif. En Suisse, c'est plutôt le principe même de la démocratie directe, un choix de régime, qui semble remis en cause dans la réflexion critique portant sur l'usage des référendums d'initiative populaire pour réviser la Constitution. La réforme des modes de scrutin au Royaume-Uni doit aussi être comprise dans le cadre de l'évolution constitutionnelle de la Constitution britannique. Les systèmes électoraux intéressent donc la matière constitutionnelle, au-delà de la variation des cultures de constitutionnalisme.

Du point de vue de l'analyse juridique, les systèmes électoraux sont classiquement appréhendés à travers l'étude de la technique des modes de scrutin et de leur modification. L'ambition de la journée d'étude consiste à envisager les systèmes électoraux autrement que sous leur aspect technique, en les considérant dans un contexte de réforme constitutionnelle. La journée d'étude sera l'occasion de réfléchir à ces différents enjeux concret et théorique afin de saisir, dans une perspective comparative, la manière dont les modèles électoraux intéressent la matière constitutionnelle au moment des grandes réformes.

Comité scientifique de la journée :

Manon ALTWEGG-BOUSSAC, Professeure à l'Université Paris-Est Créteil

Eleonora BOTTINI, Professeure l'Université de Caen

Claire CUVELIER, Maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil

Anne LEVADE, Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PROGRAMME

9h45 *Mots d'accueil* – **Anne LEVADE** (Professeure, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, présidente de l'AFDC) et **Stéphane DE LA ROSA** (Professeur, Université Paris Est Créteil, directeur du MIL)

10h *Les systèmes électoraux dans le contexte des révisions constitutionnelles. Présentation d'un projet de recherche* - **Claire CUVELIER** (Maître de conférences, Université Paris Est Créteil)

10h30 – 12h30 Session du matin

LA PERSPECTIVE DU DROIT COMPARE

sous la présidence d'Eleonora BOTTINI (Professeure, Université de Caen Normandie)

La réforme des modes de scrutin au Royaume-Uni : approche systémique - **Aurélien ANTOINE** (Professeur, Université Jean Monnet de Saint-Etienne)

Les réformes constitutionnelles et les systèmes électoraux dans la récente expérience italienne : validation d'une hypothèse - **Carlo FUSARO** (Professeur, Université de Florence)

Initiative populaire, élection et référendum. Le triptyque suisse des droits politiques - **Vincent MARTENET** (Professeur, Université de Lausanne)

12h30 – 14h00 Pause déjeuner

14h00 – 17h00 Session de l'après-midi

LA PERSPECTIVE DU DROIT FRANÇAIS

*sous la présidence de **Manon ALTWEGG-BOUSSAC** (Professeure, Université Paris Est Créteil)*

*Table ronde sur le projet de réforme constitutionnelle « pour un renouveau de la vie démocratique » - **Anne LEVADE** (Professeure, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), **Romain RAMBAUD** (Professeur, Université Grenoble-Alpes) et **Pierre DE MONTALIVET** (Professeur, Université Paris Est Créteil)*

15h15 – 15h45 Pause café

*Conseil constitutionnel et modes de scrutin - **Patricia RRAPI** (Maître de conférences, Université Paris Nanterre)*

*Représentation, élections, Constitution sous le V^{ème} République - **Jean-Marie DENQUIN** (Professeur, Université Paris Nanterre)*